

Le génocide arménien :

Introduction et présentation des documents

Si le terme génocide n'est pas encore forgé en 1915, **la notion apparaît dans la déclaration des puissances de l'Entente, le 24 mai 1915**, dans laquelle les autorités ottomanes et leurs agents sont tenus pour responsables de crime de « **lèse-humanité** ». Cette nouvelle notion renvoie alors au massacre organisé pour **anéantir totalement** la population arménienne.

Les deux documents renvoient au premier génocide de l'histoire du XXème siècle. Le premier est un **témoignage, anonyme (doc1)**, relatant les massacres survenus en juillet 1915. Le **second document est un article de l'encyclopédie Larousse de 1916** apportant ici une caution scientifique au premier témoignage. **La confrontation de ces documents** permet ainsi de relever **le contexte** puis les **modalités** de ce massacre sans précédent dans l'histoire contemporaine.

Le contexte

Lors du premier conflit mondial, l'empire Ottoman est l'allié des puissances centrales (*empire allemand et austro-hongrois, triple alliance*) opposé à la **triple entente** (*Angleterre, France et empire Russe*). Le document 2 évoque cette opposition entre Russes et Ottomans « *Les Arméniens étaient nos ennemis, expliquent les Turcs ; ils obéissaient à un mot d'ordre venu de l'Angleterre et des autres pays de l'Entente* » et aussi au début du texte « *Malheureusement pour les Arméniens, les Russes sont arrivés trop tard* ». La population arménienne est alors **suspectée d'espionnage ou de trahison envers la patrie**. Elle est majoritaire dans la zone frontrière, **devenue zone de guerre**, entre la Russie et l'empire Ottoman mais cet élément ne peut expliquer à lui seul l'intensité des massacres.

Le document 2 relate en effet des massacres précédents. (*1894-1895, 1909*) **et apporte un éclairage sur le début du Génocide** : « *Tandis qu'on désarmait les Arméniens, on armait les musulmans, dont on excitait en même temps le fanatisme religieux ; (...) on arrêtait les personnalités marquantes.* » Le fanatisme religieux renvoie ici à la différence de religion entre la majorité musulmane Turque et la minorité chrétienne arménienne. « *L'ordre du comité Jeunes-Turcs et d'Enver-pacha* » de **déporter toute la population arménienne** en avril 1915 renvoie à une décision **d'homogénéiser la Turquie** par une mesure de déportation à l'égard de toutes les populations arméniennes et pas seulement de la zone frontrière.

Les modalités :

250 000 soldats arméniens de l'armée ottomane sont d'abord désarmés, puis assassinés dès janvier 1915. Le témoignage anonyme (doc1) évoque lui aussi ces événements puisque son auteur découvre des fosses communes « *nous mîmes à jour des cadavres de soldats arméniens habillés comme nous* ». Une fois les militaires et les élites éliminés les massacres contre le reste de la population débutent.

La déportation cache en réalité la volonté d'exterminer les Arméniens par les mauvais traitements dans le document 1 « *le carnage, l'épouvante poursuite, partout du sang* », les viols « *Plusieurs jeunes et jolies Arméniennes, liées ensemble, que les chefs avaient choisies pour leur harem* », **puis les massacres.** « *On nous ordonne d'enterrer immédiatement les corps* ». Pour les survivants à ces massacres, deux actes successifs sont évoqués par le document 2 « *la caravane et le désert* ».

La longue marche dans le désert est déjà une seconde étape du génocide puisqu'elle a pour résultat d'éliminer les plus faibles. Officiellement les déportés doivent être réinstallés plus au sud. **En fait comme le montre le témoignage la longue marche dans le désert est déjà une étape vers l'élimination naturelle.** Surtout aucune organisation n'est prévue pour leur prise en charge. Des massacres sont ensuite périodiquement organisés pour que la population des camps de transit soit progressivement exterminée.

Conclusion :

Bilan : Le génocide arménien de 1915 fait au total 1, 5 million de victimes. C'est en 1944 que le terme génocide a été inventé pour définir l'extermination planifiée d'un peuple. Dans le cas des Arméniens, on peut donc bien appliquer cette notion puisque les documents prouvent qu'il s'agit d'un plan prémédité qui vise à déporter tout un peuple vers une mort certaine.

Le génocide des Arméniens a été le premier du XXe siècle mais il n'a été reconnu que récemment (en 2001 pour **la France**). La Ligue des droits de l'Homme s'associe à la commémoration de l'anniversaire du génocide arménien les 23 et 24 avril.